



## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 26/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

L'an 2022, le 26 Septembre à 20:08, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2022.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**Excusé(s)** : ayant donné procuration : Mmes : LECLERE-PIERRE Christel à M. JOULIN Laurent, THOMAS Valérie à M. PELÉ Jean-Yves

**Excusé(s)** : M. COLIN Pascal

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/09/2022  
Et publication ou notification du 29/09/2022

**Absent(s)** : Mmes : GIRALDO Ludivine, PETIT Sandrine

**A été nommée secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

## D22\_037 – Modification du tableau des effectifs

**Vu le code général des collectivités territoriales ;**  
**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;**  
**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement le 2ème alinéa de l'article 49 ;**  
**Vu les inscriptions sur liste d'aptitude à compter du 1er juillet 2022 suite à dossier de promotion interne ;**

**Monsieur le Maire**, en vue de la nomination par promotion interne d'un agent, propose l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er octobre 2022 modifiant le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires*
<b>OUVERTURES DE POSTE</b>		
Filière Technique Agent de maîtrise	C	1

\*En équivalent Temps Plein

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er octobre 2022 ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en découlant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits aux chapitres prévus à cet effet au Budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/09/2022  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie